

FRANCE : DU BON USAGE DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION



MICHEL MOUILLART
Professeur
d'économie
Université
de Paris X
Nanterre.

Le modèle français d'accès au crédit à la consommation s'est adapté aux évolutions des comportements des ménages. En 2007, 33,2 % des ménages détiendraient un crédit à la consommation.

La première moitié des années quatre-vingt-dix avait enregistré un mouvement de désendettement rapide des ménages. Dans le contexte d'une crise économique sévère, les ménages avaient souvent renoncé à leurs projets de consommation et réduit de ce fait leur recours aux crédits à la consommation. Ainsi, alors que l'encours des crédits à la consommation détenus par les ménages représentait 9,5 % de leur revenu disponible en 1989, en haut de cycle économique, celui-ci était descendu à 8,1 % en 1993, en bas de cycle économique (schéma 1).

Alors que 32,1 % des ménages détenaient un ou plusieurs crédits à la consommation en 1989, ils n'étaient plus que 27,3 % dans ce cas en 1995. Le recul avait donc été rapide et de grande ampleur et les conséquences sur la croissance économique étaient à la hauteur : autant dans le secteur de l'électroménager ou dans celui de l'automobile que dans le secteur de l'entretien et de l'amélioration des logements, pour ne prendre que ces exemples.

La reprise économique qui s'amorce au milieu des années quatre-vingt-dix

puis s'amplifie va s'accompagner d'un regain d'intérêt des ménages pour les crédits à la consommation : le chômage diminue en effet, les perspectives professionnelles et financières s'améliorent, les marchés immobiliers retrouvent de la vigueur... Et les ménages vont donc se tourner à nouveau vers ce facilitateur de réalisation de projets. Ils augmentent rapidement leur recours au crédit : ainsi, en 2001, lorsque leurs dispositions à l'égard du crédit et de la consommation paraissent au mieux, ils sont pour 35,4 % d'entre eux endettés à ce titre et l'encours des crédits détenus représente 10,6 % de leur revenu disponible.

Mais la machine va à nouveau se gripper : dès 2002, confrontés à une nouvelle dégradation de leur environnement (et en dépit de conditions de crédits qui ne cessent de s'améliorer), les ménages vont chercher à alléger leur recours aux crédits à la consommation. En 2004, ils ne sont plus que 33,0 % à disposer d'un ou de plusieurs de ces crédits et l'encours des crédits reste contenu à 10,6 % de leur revenu disponible. Certes, le repli reste modéré en comparai-

son des évolutions observées dix années auparavant : c'est pourtant une transformation qui s'est opérée. Et d'ailleurs, si en 2005 la part des ménages endettés à la consommation s'est redressée à 34,5 %, elle s'est depuis stabilisée et désormais c'est un tiers des ménages qui détiennent de tels crédits (plus précisément, 33,2 % en 2007), pour un encours de crédits quasiment stabilisé à 11,0 % du revenu disponible.

La diffusion des crédits à la consommation en 2007

D'après l'Observatoire des crédits aux ménages, 33,2 % des ménages détenaient un ou plusieurs crédits à la consommation en 2007 : si 21,4 % des ménages ne disposaient que de crédits à la consommation, 11,8 % avaient en même temps des crédits immobiliers (schéma 2).

Ce sont donc 8,85 millions de ménages qui disposent d'un crédit à la consommation : 3,2 millions (12,0 % des ménages) ne détiennent que ce type de crédits, 1,8 million sont endettés au double titre de l'immobilier et de la consommation, 2,5 millions font

appel au découvert bancaire en plus de leur(s) crédit(s) à la consommation et enfin 1,35 million cumulent toutes les formes de facilité de paiement (crédit immobilier, crédit à la consommation et découvert bancaire).

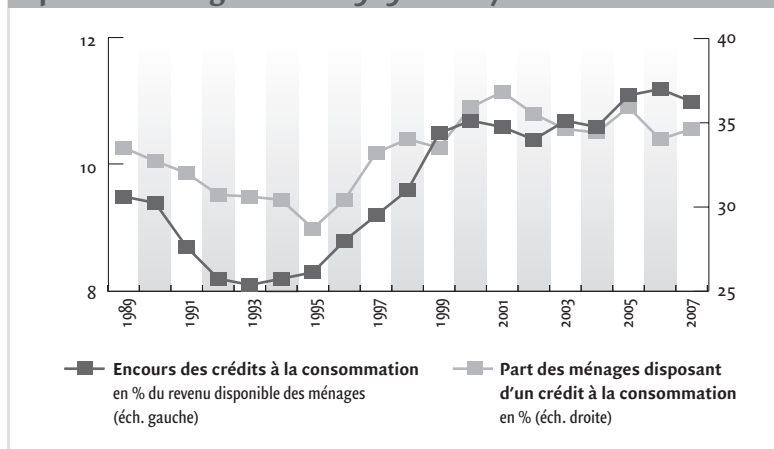
Il est alors remarquable qu'outre les 8,85 millions de ménages endettés à la consommation, 2,6 millions de ménages font appel au découvert bancaire (1,1 million d'entre eux le faisant en accompagnement de crédits immobiliers) : ce sont donc 11,45 millions de ménages (42,9 % des ménages) qui disposent d'une ressource externe (donc autre que leur budget courant) pour financer leurs projets de consommation ou faire face à leurs dépenses de la vie courante.

Et si on se limite aux seuls crédits à la consommation, on constate qu'en 2007 l'appétence des ménages pour les crédits à la consommation ne s'est guère démentie (schéma 3) : 6,3 millions de ménages ont en effet souscrit un ou plusieurs nouveaux crédits

“ Outre les 8,85 millions de ménages endettés à la consommation, 2,6 millions de ménages font appel au découvert bancaire. ”

à la consommation (5,72 millions que des crédits à la consommation et 0,580 million des crédits à la consommation et des crédits immobiliers). Ce sont donc près du quart des ménages (23,6 % plus précisément) qui sont concernés, cela soulignant bien si besoin en était que l'encours des crédits à la consommation « tourne » rapidement (en moyenne, une durée de vie apparente de 17 mois). Ces ménages ont alors contracté 8 millions de nouveaux prêts à la consommation

1. Crédits à la consommation détenus par les ménages entre 1989 et 2007



(contre 7,6 millions en 2006, soit + 5,3 %) : 4,9 millions de financements affectés à l'automobile ou à l'équipement ménager, 2,93 millions de prêts personnels et 0,17 million pour des locations avec option d'achat.

Le constat qui peut être fait est donc celui d'une large diffusion des crédits à la consommation parmi les ménages. Et l'enquête réalisée par l'Observatoire des crédits aux ménages permet de souligner que les ménages ne devraient pas modifier leurs attitudes à cet égard en 2008 : fin 2007, 5,1 % des ménages envisageaient en effet de souscrire un ou plusieurs crédits à la consommation dans les prochains mois... contre 4,5 % un an auparavant (et 4,8 % fin 2005, lorsque l'horizon prévisionnel des ménages et la situation des marchés financiers paraissaient déçagés).

Financer des projets... et faire face aux dépenses de la vie

L'usage que les ménages font des crédits à la consommation éclaire alors bien les stratégies qui sont les leurs et les contraintes auxquelles ils se heurtent :

- suivant leur place dans le cycle de

vie ou la nature de leurs préférences intertemporelles, les ménages vont éventuellement formuler des projets de consommation à inscription dans un style de vie. L'usage des crédits se concevant alors, pour le ménage, dans le cadre d'une stratégie volontaire d'anticipation de revenus futurs : sauf erreur(s) d'anticipation ou accident(s) de la vie, cet usage ne devrait pas conduire le ménage hors des limites du tolérable ou du supportable lorsqu'il s'agit d'apprécier le poids des charges de remboursement des emprunts contractés à cet effet ;

- certains ménages sont contraints cependant à l'usage des crédits à la consommation pour pallier les insuffisances du revenu courant. Ils ont alors, en outre, fréquemment recours au découvert bancaire. Ils ne contrôlent plus, dès lors, facilement ni le niveau de l'endettement ni le poids des charges qu'il entraîne. Tel sera le cas lorsqu'un accident bouleverse la bonne réalisation d'un projet (immobilier ou de consommation) et, en général, lorsque l'insuffisance du budget familial est révélée.

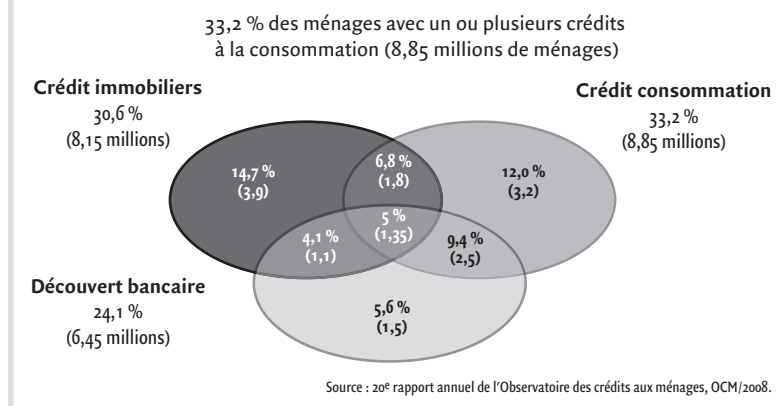
Lorsqu'ils utilisent des crédits à la consommation, les ménages financent donc le plus souvent un projet

“ Dans l'ensemble, les ménages contractent un crédit à la consommation auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (64,5 %) et plus rarement auprès d'un autre organisme (5,5 %). ”

de consommation durable : l'équipement de la maison (29,5 % des ménages disposant d'un crédit à la consommation) ou l'acquisition d'une automobile ou d'une moto (55,6 % des ménages concernés).

Mais une proportion non négligeable d'entre eux (26,1 % des ménages disposant d'un crédit à la consommation) fait aussi appel à ces crédits pour financer des dépenses de consommation courante (habillement, santé... voire boucler les fins de mois) ou une facture exceptionnelle. Ces ménages présentent alors plus souvent que les autres de nombreux signes de fragilité (poids des charges de remboursement, fréquence d'utilisation du découvert bancaire...).

2. Diffusion des crédits parmi les ménages en 2007



Les ménages qui recourent aux crédits de trésorerie ne constituent donc pas une catégorie homogène : entre les nouveaux accédants à la propriété ou des accédants qui estiment le moment venu et qui s'endettent pour équiper leur logement (14,7 % des accédants ou 10,3 % des endettés à la consommation) et ceux qui utilisent des crédits à la consommation pour boucler les fins de mois (4,9 % des ménages détenant au moins un autre crédit), les différences sont considérables et à tous les égards.

Dans l'ensemble, les ménages contractent alors un crédit à la consommation auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : c'est le cas pour 70,0 % des ménages concernés (plus précisément, 64,5 % auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit et 5,5 % auprès d'un autre organisme), donc pour 44,7 % des ménages endettés (respectivement 41,2 % et 3,5 %). Alors

que 20,9 % des ménages concernés ont contracté leur crédit auprès d'un vendeur (ce qui représente 13,3 % des ménages endettés). Et en outre, 30,9 % des ménages concernés utilisent la carte d'un magasin (respectivement 19,7 %).

Les profils sociodémographiques des ménages qui s'endettent à court terme se ressemblent globalement, sans laisser ressortir de singularités notables, si on considère la zone de résidence de l'emprunteur, le nombre d'enfant(s) du ménage ou la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) du chef de ménage. Tout au plus pourra-t-on noter que l'usage de la carte d'un magasin est un peu plus répandu en agglomération parisienne alors que le recours à une banque de crédit est un peu plus fréquent dans les communes rurales ; et que les ouvriers et les employés contractent moins souvent leurs crédits auprès d'un vendeur alors que les cadres et professions libérales sont moins concernés que les autres par les cartes de magasin voire par les crédits accordés par un autre organisme financier.

En conclusion

Le modèle français de l'accès aux crédits à la consommation est donc, finalement, intéressant d'un double point de vue : d'une part, parce qu'il a su s'adapter aux évolutions des comportements et des contraintes des ménages et, d'autre part, parce qu'il « produit » à grande échelle, sans pour autant produire des sinistres comme cela se constate dans beaucoup d'autres pays. ■

3. Nombre de nouveaux ménages endettés

En 2007 : 6,3 millions de ménages ont souscrit un ou plusieurs crédits à la consommation (23,6 % de l'ensemble des ménages)

